



Compte Rendu du conseil d'école du 6 novembre 2015

Ecole Elémentaire d'Hastignan

Présents :

Equipe Enseignante : Mme Bayssette (CE2), Mme Boulhaïs (CM1), Mme Chaït (ULIS), M. Gimenez (CE1), Mme Leyniac (CE2 et CM2), Mme Martin (CE2), Mme Schmitt (CE1), Mme Schipper (CP), Mme Sonfils (CM2), Mme Quebre (CP), M. Taudin (CM2), Mme Tonon (CP/CE1), Mme Pérille (CM1),

Ainsi que : Mme Gabet, (Emploi Vie Scolaire, assistante de Direction).

Mairie : M. Demanes, Adjoint en charge des quartiers Ouest.

Personnel Mairie : Melle Larrous, directrice du CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole), Mme Terou (Responsable de la restauration scolaire).

Parents Elus FCPE : Mme Brun, Mme Cortinas, M. Guidez, Mr Josse, Mme Lebrun, Mme Rodziewicz, Mme Varlet.

Parents Elus API Hastignan : Mme Defoort, M. Hudrisier, Mme Lalande, M. Ligault, Mme Marques, Mme Nicot, Mme Talou.

Etaient excusés : Mme Claudy Laville DDEN (Déléguée Départementale de l'Education Nationale), Mme Boissard (FCPE).

Préambule

Le fonctionnement de l'école est rappelé. Lors de l'admission des enfants à l'Ecole, les parents sont reçus individuellement. Une réunion de rentrée pour les nouveaux arrivants est organisée afin de détailler le fonctionnement de l'Ecole et de répondre aux questions des parents. Les associations / fédérations de parents y interviennent, ainsi que les responsables du CLAE et de la restauration scolaire). Des réunions ont également lieu dans chaque classe. Des rendez-vous ponctuels peuvent être demandés si les parents le souhaitent et/ou en ressentent le besoin. Les parents sont destinataires des résultats de leur enfant. Interviennent également dans l'école 3 AVS (assistante de vie scolaire). Deux sont des assistantes individuelles, et la troisième intervient pour toute la classe ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion scolaire).

En cas d'absence du Directeur, Mme Boulhaïs, enseignante, le remplace.

Le fonctionnement d'un conseil d'Ecole est rappelé en préambule. Les personnes siégeant au conseil sont listées : enseignants, représentants élus de la mairie, parents élus et DDEN (Déléguée Départementale de l'Education nationale). Les AVS (Assistante vie scolaire) et AVE (Emploi Vie Scolaire), ainsi que la directrice du CLAE, la responsable de la restauration scolaire sont également invités à participer au conseil.

Les résultats des élections de parents d'élèves sont rappelés (266 votants). Le taux de participation aux élections était important (57%), ce qui est bien. La FCPE a obtenu 6 sièges et l'API Hastignan a obtenu 5 sièges. Le vote par correspondance a été principalement utilisé.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est modifié de manière conséquente cette année. En conséquence les parents sont invités à le lire avec attention (il sera distribué dans les cahiers de liaison). Le règlement est relu en séance, et adopté à l'unanimité. Les modifications sont principalement relatives à la précision des droits et devoirs des différents intervenants (élèves, enseignants/intervenants, parents). Ces modifications comportent des éléments relatifs à l'information des familles, à l'obligation d'assiduité, à la laïcité, au harcèlement. Il est rappelé que les enseignants travaillent régulièrement sur cette thématique dans les classes.

Il est rappelé que l'école est obligatoire et que l'assiduité est primordiale. Le Directeur de l'Ecole doit signaler les absences à partir de 4 demi-journées d'absence par mois non justifiées.

On note que lorsqu'un enfant arrive en retard, il doit être accompagné par un parent à l'école et confié à l'adulte qui ouvre le portail.

Il est rappelé également que **les dispositions et modalités relatives au départ des enfants sont différentes à l'Ecole et le CLAE et que les deux entités fonctionnent différemment.** Les parents doivent veiller à déclarer les personnes pouvant venir chercher leur enfant à l'école (Formulaire de rentrée) ; mais aussi au CLAE (déclaration en mairie qui se fait lors de la première inscription et peut être modifiée lorsque nécessaire).

Des exercices incendies sont réalisés, ils sont au nombre de 3 (le troisième n'est pas annoncé).

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

Effectifs et organisation des classes rentrée 2015 /2016 ; calendrier scolaire

L'effectif de l'école est le suivant : 63 CP ; 41 CE1 ; 58 CE2 ; 55 CM1 ; 51 CM2 (soit 268 élèves) et 9 élèves en ULIS, ce qui conduit à une moyenne de 26,8 élèves par classe (hors ULIS qui n'est pas prise en compte pour les créations/suppression de classes).

La direction de l'école a réalisé des prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine. Ces prévisions conduisent à un nombre de 277 enfants (soit 27,7 élèves par classe) à la rentrée 2016, hors ULIS. Ce chiffre n'est pas consolidé puisqu'une incertitude existe sur le nombre d'enfants de grande section de maternelle Hastignan qui arriveront à l'élémentaire Hastignan (Certains enfants de la maternelle Hastignan allant en CP à Cérillan par exemple). Cet effectif, en hausse chaque année, est à suivre. Il n'y a plus de seuil de déclenchement pour l'ouverture d'une classe.

Point sur les travaux (réalisés/à venir/demandés)

- Les panneaux solaires ont été réinstallés sur le toit cet été.
- Les feuilles et glands ont été ramassés dans la cour pendant les dernières vacances. Cela devra être renouvelé dans quelques semaines.
- Un apport de grave pourrait être envisagé par endroit dans la cour (« cheminement vers La Grange à Léo » et zone entre les deux terrains de sport).
- Clôture entre le petit chemin emprunté par les collégiens et la cour : Le représentant de la Marie indique que la réflexion sur ce dossier n'a pas réellement avancée. Les parents élus regrettent de ne pas avoir de visibilité sur le planning associé et rappellent qu'il s'agit d'un dossier important (dégradation du grillage). L'élargissement éventuel du portillon de sortie est à envisager en même temps. Il semble que cela ne soit pas prévu au vote du budget 2016 ; le conseil d'école le déplore vivement. Des tests de différentes solutions seraient à l'étude. Il est demandé des dates précises pour l'avancement de ce dossier.
- Les trous sur le parking ont été rebouchés cet été. Les services techniques de la Mairie devaient proposer des dates pour avancer sur ce dossier. Nous regrettons de ne pas avoir de visibilité sur le planning associé à ce dossier. Il semble que cela ne soit pas prévu au vote du budget 2016.
- Portillon : le petit portillon est confirmé comme lieu pour les entrées / sorties. M. Le Directeur donne lecture d'un courrier de Mme Le Moller (Adjointe à l'Education). Le conseil d'Ecole insiste sur la nécessité d'aménager le sol aux abords de ce portillon et sur le cheminement depuis le parking.
- Les chariots de ménage encombrant le couloir à l'étage, au niveau des portes battantes au milieu du couloir. Ils gênent la circulation et poseraient **des difficultés évidentes en cas d'évacuation d'urgence avec condamnation d'une des deux cages d'escalier de l'Ecole. Il s'agit ici d'un problème de sécurité évident qui doit être traité rapidement.** M. Demanes indique que la création de placards est proposée au budget 2016, sans information complémentaire sur le projet, ni sur le planning. Un exercice incendie pourrait être réalisé avec l'utilisation d'une seule cage d'escalier.
- Un aménagement de l'accès à « La grange à Léo » est demandé (L'accès est difficile en cas de pluie : flaques, terre, feuilles ; cela salit les locaux.).

TAPS / APS / CLAE

Le principe de fonctionnement est identique à l'an dernier. Les TAPS durent 1 heure, et il n'y a plus de TAPS le vendredi. Cela se passe bien.

Les effectifs ont augmenté de manière significative pour les TAPS et le CLAE par rapport à l'an dernier. (Par exemple 90 enfants restent à la cantine le mercredi contre 70 à 80 l'an dernier). Environ 160 enfants restent aux TAP. La participation des enfants aux activités des TAP est en baisse, il semble que certains enfants aient envie de temps libre de toute activité (dinette, jeux libres...). La qualité des TAP est identique à l'année dernière.

Le projet environnement est pérennisé, en lien avec le projet Agenda 21. Une action est menée en collaboration avec l'ASCO (en lien avec le CLAS) sur le thème des droits et devoirs des enfants. Une chasse aux trésors aura lieu le 12/11/15 de 15h45 à 16h45 sur ce thème, et sera suivi le vendredi 13/11/15 de jeux sur ce thème pendant la pause déjeuner. Les participants obtiendront une carte de la citoyenneté. Un projet plus global sur la lutte contre la violence sera développé plus tard dans l'année.

Les règles pour récupérer les enfants aux CLAE sont rappelées. Elles sont inscrites au règlement du CLAE (cf affichage CLAE ou site de la mairie). Les personnes pouvant récupérer vos enfants doivent être déclarées en mairie.

Il est rappelé que les parents qui souhaitent récupérer les enfants après le TAPS doivent arriver à 16h45. Les enfants sont dirigés dès 16h50 vers l'APS (Les animateurs des TAPS doivent rapidement assurer d'autres activités, comme par exemple le multisports).

M. Demanes, représentant de la Mairie, donne lecture d'un courrier indiquant aux parents élus la volonté de la Municipalité de mettre fin à la gratuité des TAP en demandant une participation aux usagers à partir de janvier 2016. L'API Hastignan indique qu'effectivement les associations / fédérations de parents élus ont été conviées et participent à 3 réunions. Néanmoins nous indiquons qu'il s'agit jusqu'à présent de réunions d'information et non de concertation le calendrier étant bien trop serré et les remarques trop peu prises en compte. Des courriers ont été envoyés par l'API Hastignan à la Mairie à ce sujet, ils sont restés sans réponse (*Nota de l'API Hastignan après le conseil d'école : voir www.api-hastignan.fr pour information régulière sur ce dossier.*).

Point USEP (Union Sportive des Ecoles Primaires)

Le fonctionnement de l'USEP est rappelé par Mme Boulhaïs. Cette association sportive propose, à partir du cycle 3 (CE2) des sorties et rencontres sportives tout au long de l'année (accro-branche, cross de Gujan Mestras, sortie Rugby...). L'association (adhésion 18€) compte 55 adhérents enfants et 9 adultes. Les parents accompagnateurs sont les bienvenus. (Contact : usep.hasti@free.fr). Le cross de Gujan approche. Cette année les enfants choisiront la distance parcourue.

Les informations relatives à l'USEP sont disponibles sur le site de l'API Hastignan.

Point Coopérative scolaire

Le fonctionnement de la coopérative est rappelé par Mme Sonfils. Les recettes de la coopérative (coopérative OCCE) sont constituées principalement des bénéfices de la vente des photos, de la cotisation volontaire des familles, de la vente des torchons avec dessins des enfants. Les dépenses sont principalement les sorties de classe, goûter pour le Téléthon, biennale de la littérature d'Afrique Noire, les classes vertes, le petit matériel, carnaval, l'achat d'abonnements et de livres. Les comptes sont vérifiés par 2 parents élus. Cette année des classes découvertes seront probablement proposées sur 3 classes de l'école. Différentes opérations seront menées pour aider au financement de ces projets (vente de gâteaux, tombola...). La gestion des classes découvertes par la coopérative scolaire représente un travail de comptabilité important. Les parents remercient Mme Sonfils pour ce travail et se réjouissent de ces nouveaux projets pour les enfants de l'Ecole.

Restauration scolaire

Les effectifs de la restauration scolaire sont en augmentation nette : 240 enfants mangent à la cantine, contre environ 224 l'an dernier. Les effectifs pour l'encadrement des enfants en restauration sont inférieurs à l'an dernier (1 adulte pour 30 enfants à la cantine). Les repas se passent plutôt bien. Les enfants sont invités à goûter les plats, mais ne sont pas forcés à manger. Le fonctionnement avec les fruits de couleur et la pendule, devant inciter les enfants à rester à table environ 20 minutes est en place. Néanmoins, si les enfants ont terminé leur déjeuner, ils peuvent sortir. La durée de la pause méridienne permet de faire déjeuner tous les enfants, mais certains sortent de cantine à 13h45 (la limite de capacité du service restauration au niveau de l'école semble atteinte).

La réunion de commission des menus aura lieu le 4 janvier à 17h30.

Un goûter de Noël est prévu le 18 décembre 2015.

Festivités

Cette année, l'équipe enseignante souhaite réserver la grande salle du carré des jalles pour le spectacle de la chorale (demande faite en Mairie). La porte ouverte à l'école est maintenue (la date du 17 juin 2015 est évoquée, mais est à confirmer en relation avec l'école maternelle).

Les prochains conseils d'Ecoles sont fixés au lundi 7 mars et lundi 6 juin 2015 (18h-20h).